

Espresso

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2019)**

Heft 2246

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

de grands mobiles tout en demeurant sédentaires. Ainsi, on habite à Sion et on trouve un job à Lausanne ou Berne, mais on ne déménage pas pour autant et on pratique le télétravail itinérant.

Flexibilité des horaires et mobilité

Le télétravail contribue à la flexibilité des horaires de travail. Encore faut-il que les employés développent des pratiques de déplacement qui libèrent les heures de pointe. Ce qui est loin d'être évident.

Sur le [Forum Vies mobiles](#), l'urbaniste Emmanuel Munch analyse les effets paradoxaux de la flexibilisation des horaires, à l'exemple de milliers de cadres travaillant en Ile-de-France. D'où il résulte que ces derniers ne profitent guère de la souplesse dont ils

disposent pour modifier leur horaire ni leur organisation de travail. Ils continuent à se déplacer aux heures de pointe, car leur horaire professionnel quotidien reste déterminé par des contraintes familiales (transport des enfants à l'école, achats quotidiens à effectuer, parcours partagé avec le conjoint qui travaille). Ces cadres ont également le souci de sociabilité avec leurs collègues d'entreprise. Le café partagé en début de journée est un moment-clé pour se tenir au courant des nouvelles de l'entreprise.

Cette expérience n'est certes pas liée au télétravail. Mais elle démontre que les comportements de mobilité à un moment donné de la vie s'expliquent beaucoup par des choix anciens (un emploi plus ou moins sûr, un appartement loué ou acheté, la mise en

couple, l'éducation des enfants).

L'aménagement du temps et de l'espace entre vie privée et vie professionnelle s'avère complexe. Les nouvelles technologies ouvrent le champ des possibles, mais ne modifient ni radicalement, ni en tout cas rapidement, les pratiques de mobilité.

L'arrivée du téléphone fixe puis mobile, de la visioconférence, des équipements connectés (tablettes, ordinateurs portables) a généré un questionnement identique. Y aura-t-il une substitution des anciens moyens de communication par les nouveaux? Dans les faits, ce n'aura pas été le cas, il y a eu complémentarité. Et la mobilité des pendulaires n'a pas diminué pour autant, bien au contraire elle ne cesse de se développer.

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Mixité parlementaire

Lors de leur [dernière séance](#), en pleine année féministe, les membres de la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats ([douze hommes et une femme](#)) ont décidé par 6 voix contre 5 et une abstention de renoncer au seuil de représentation des sexes au sein des directions des sociétés cotées en bourse.

Ces messieurs sont-ils si certains d'être réélus? Gageons que nombreux seront les bulletins portant exclusivement le nom de femmes cet automne, lorsqu'il s'agira d'élire nos représentants aux Chambres... | *Danielle Axelroud Buchmann - 24.05.2019*